

Plomeur Le 8 janvier 1828

Plomeur



Monsieur et Cher Confrère

Monsieur par sa circulaire du 28 du mois dernier,
demande le nombre des instituteurs dûment autorisés dans
chaque paroisse.
en conséquence j'ai l'honneur d'informer la grandeur,
que Monsieur Craxin, mon vicaire, est le seul instituteur
à Plomeur, établi et payé par la commune pour
une école primaire, et autorisé par mon dit Seigneur
Evêque.

je vous souhaite la bonne année et vous prie d'agréer
les vœux que j'ai dû m'en faire pour vous.

Maurice Demourant
De Plomeur